

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

Secrétariat :

Service administratif des écoles

Route du Bois 6 – Case postale 136

1024 Ecublens VD

Tél : 021 557 11 14

Fax : 021 557 11 17

e-mail : sylvette.menétrey@ecublens.ch

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 17 mai 2017**

**19 h 00**

**Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens**

**Salle Audiovisuelle**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2017
- 3) Ecole-Famille – présentation de Mmes Manon Fawer et Evelyne Dubuis
- 4) Informations de la Direction des écoles
- 5) Informations groupes de travail
  - Jardin des parents – Séances 2017-2018
  - GT Règlement – Modifications
  - GT Fêtes de fin d'année
  - Projet LIFT
  - Local pic nic
- 6) Divers – Propositions individuelles

<b><u>Présents</u></b> :	Mme Pascale	<b>MANZINI</b>	Présidente et conseillère municipale
	Mme Arianda	<b>ZEKA</b>	Conseillère communale
	Mme Myriam	<b>SHELLING BARRY</b>	Conseillère communale
	Mme Snezana	<b>MARKOVIC</b>	Conseillère communale
	M. Serge	<b>LUGON</b>	Directeur des écoles
	Mme Isabelle	<b>COSTA RUBIN</b>	Doyenne primaire
	Mme Alexandra	<b>COLLAROS</b>	Enseignante
	Mme Magali	<b>JUNOD</b>	Enseignante
	Mme Christine	<b>GABRIEL</b>	Parents
	M. Bänz	<b>LEDIN</b>	Parents
	Mme Catherine	<b>SCHLEGEL REY</b>	Parents
	M. François	<b>PARISOD</b>	Parents
	Mme Stéphanie	<b>BAILLARGUES</b>	APE
	M. Pierre	<b>KAELIN</b>	TCE
	M. Steve	<b>RENGGLI</b>	Délégué jeunesse
<b><u>Absente</u></b> :	Mme Marie	<b>THULER</b>	CISE
<b><u>Procès-verbal</u></b> :	Mme Sylvette	<b>MENETREY</b>	secrétaire

**Mme Manzini** souhaite la bienvenue à **Mme Manon Fawer**, cheffe du service du secteur jeunesse, famille et sports de la Ville de Vevey et **Mme Evelynne Dubuis**, pour la présentation du poste Ecole-Famille. A ce propos elle propose de faire passer le point 3 de l'ordre du jour au point 1.

## 1. **Ecole-Famille**

**Mme Fawer** présente la situation du poste Ecole-Famille pour la Ville de Vevey, qui a été créé depuis 15 ans pour un taux d'activité à 70%. La même personne, de formation d'assistante sociale a fonctionné pendant toutes ces années. Compte tenu de la problématique en lien avec la multiculturalité de la ville et de l'augmentation de la population scolaire, un second poste a été créé en 2015, à raison de 60% par collaboratrice. Elles exécutent un travail commun sur les deux établissements primaire et secondaire de Vevey. Les deux postes sont rattachés au secteur jeunesse. **Mme Fawer** relève l'importance d'avoir une relation avec l'équipe communale au sein de l'école. Les demandes peuvent émaner des parents, des enseignants ou de la Direction. **Mme Dubuis** précise qu'être deux personnes pour cette activité est intéressant en raison des situations multiples qui peuvent se présenter et qu'il est plus facile d'entrer en contact avec les familles lorsque les demandes viennent des parents. Ce rôle demande de clarifier son positionnement et de rester neutre en gardant l'objectif de créer une relation de confiance avec les familles.

**Mme Costa Rubin** demande comment les parents ont connaissance de la conseillère Ecole-Famille. **Mme Fawer** indique qu'un billet parvient aux parents par le biais de l'agenda des élèves. Un projet de billet d'information à travers le site des écoles est en cours de réalisation. La connaissance de l'existence par les parents reste un travail de longue haleine.

**M. Lugon** demande si ce poste ne fait pas double emploi avec celui des médiateurs. **Mme Dubuis** précise qu'il s'agit de rôles bien distincts. La conseillère Ecole-Famille est prévue pour les parents, alors que la médiation porte principalement sur des situations d'élèves. **Mme Baillargues** ajoute que les compétences sont différentes de par la formation.

**Mme Costa Rubin** relève que dans certaines situations, les parents sont difficilement atteignables. Une fonction reconnue rend plus légitime le contact avec les parents pour les situations complexes.

**Mme Fawer** précise que l'une des conseillère Ecole-Famille de Vevey est au bénéfice d'une formation d'assistante sociale et l'autre d'éducatrice sociale. Les deux aspects sont complémentaires et donnent la capacité à entrer en relation avec les familles. Elle indique qu'à Vevey un foyer, financé par la Commune, existe pour accueillir certains enfants en difficultés. Ce foyer offre 5 places à disposition. S'agissant de demandes d'aides financières par exemple, les parents montrent parfois des difficultés à les procurer dans les temps. Les conseillères Ecole-Famille peuvent également intervenir pour ce type de demandes. Elle indique aussi que ce service apporte un bon complément aux prestations cantonales et communales en la matière, et est devenu aujourd'hui indispensable.

**Mme Junod** demande si les conseillères Ecole-Famille arrivent à répondre à toutes les demandes, ou s'il existe une liste d'attente ? **Mme Dubuis** indique qu'il existe une grande inertie entre tous les différents services concernés et cela dépend de jusqu'où l'on va dans certaines situations. **Mme Fawer** ajoute qu'elles ne peuvent pas répondre à toutes les demandes, il s'agit alors des priorités définies entre les différents intervenants. **Mme Junod** souhaite connaître quels sont les critères de choix des priorités. **Mme Dubuis** précise qu'il existe un service d'urgence pour les cas graves. Sinon il s'agit de les définir d'entente avec la direction, les doyens et doyennes. **Mme Schelling Barry** relève l'excellent travail fait à Lausanne en collaboration avec les conseillers Ecole-Famille auxquels les enseignants peuvent faire appel. **Mme Costa Rubin** indique que ses collègues enseignantes qui bénéficient de ce service, vantent le travail accompli par les conseillères Ecole-Famille et affirment qu'elles ne peuvent plus travailler sans.

**M. Lugon** soulève que la dynamique est différente avec les élèves de 12-15 ans qu'avec celle des 4-10 ans. L'effort consenti doit être porté avant que les enfants entrent dans la tranche d'âge pré-adolescent.

**M. Renggli** demande quelle est la limite avec d'autres intervenants. **Mme Dubuis** précise que c'est selon les situations.

**M. Kaelin** demande quelles problématiques sont les plus fréquemment rencontrées. **Mme Dubuis** indique que cela dépend de qui fait la demande : parents, école ou divers. **Mme Fawer** précise qu'actuellement il y a 46 enfants suivis sur une longue période, soutenu par un travail régulier. Elle ajoute également qu'il y a d'autres besoins qu'à l'époque. Il est important de conserver cela à l'esprit. Le profil de conseillère Ecole-Famille représente un outil supplémentaire à disposition. **Mme Junod** relève que beaucoup de parents ne sont pas au courant des règles sociales. **Mme Manzini** ajoute qu'il en va de même pour les demandes déposées auprès du Service social, qui sont préalablement filtrées par le CSR. **Mme Dubuis** indique qu'il n'est pas fait de « pub » pour cette fonction et **Mme Fawer** souligne qu'il s'agit simplement d'un maillon de la chaîne dans le système. A Vevey ce poste n'est plus remis en question.

**M. Lugon** souligne le manque de moyens à disposition. Les augmentations de poste sont difficiles à obtenir et l'établissement gère avec ce qu'il a. Un encadrement social communal serait un soutien bienvenu. **Mme Fawer** invoque qu'il s'agit d'un retour sur investissement et les autorités politiques se doivent d'éviter la maltraitance institutionnelle et faire preuve de bienveillance. **M. Lugon** précise que le canton réfléchit déjà à ce sujet et une ouverture pourrait se profiler pour une aide socio-éducative dans les écoles.

**M. Kaelin** préconise d'établir un état des lieux de la situation. **M. Lugon** ajoute que le futur ne s'annonce pas trop réjouissant et un soutien devient nécessaire.

**Mme Manzini** propose de faire la demande à la Municipalité afin d'évaluer cette opportunité et du bien-fondé d'un conseiller Ecole-Famille dans notre Commune. Le Conseil d'établissement est favorable à cette démarche par 13 voix et 2 abstentions.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le point 3 a été traité sous point 1, puis l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2017**

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2017 est accepté avec remerciements à son auteur.

## **4. Informations de la Direction des écoles**

**M.Lugon** annonce que la préparation de l'année scolaire 2017-2018 est cours d'élaboration. A ce jour nous en sommes à 1322 élèves. Les arrivées à l'école enfantine s'élèvent au nombre de 135 contre 90 élèves sortants pour la fin de l'année scolaire en cours. Il y aura 72 classes contre 69 cette année, soit 3 locaux supplémentaires occupés, dont 1 nouvelle classe au collège d'Epenex, une en VP et une en VG au Pontet. Vu les départs à la retraite et le départ d'enseignants, cela représente environ 3000 périodes à répartir pour les nouveaux engagements de personnel. **Mme Manzini** a entendu qu'il y avait beaucoup de femmes engagées. **M. Lugon** précise qu'il n'y a que 3 hommes pour les degrés 1P à 6P. Il n'a reçu que peu de postulations masculines pour les degrés 7 à 11VS. Il annonce également l'arrivée d'une nouvelle apprentie de commerce au secrétariat, ainsi qu'une assistante bibliothécaire en commune avec St-Prex. Actuellement il y a 3 enfants de l'EVAM dans les degrés 1P à 6P.

## **5. Informations groupes de travail**

### ***- GT pour le Jardin des parents***

Le Jardin des parents avec thème a été fréquenté par 11 personnes. Le second n'a eu aucun succès, mais sans thème. Le Conseil d'établissement attend celui du 12 juin pour se prononcer si le Jardin des parents s'avère être un réel besoin et s'il est reconduit en 2017-2018. **Mmes Baillargues et Schlegel Rey** préconisent une pause, ou alors uniquement avec des thèmes, mais pas au-delà de trois rencontres.

### ***- GT Révision du règlement du Conseil d'établissement***

Les modifications proposées sont validées par le Conseil d'établissement. Elles seront soumises à la DGEO pour les modalités d'un avenant.

### ***- GT Fêtes de fin d'année***

Le groupe de travail s'est rencontré le 24 avril dernier. Tout est en bonne voie. Il ne reste plus qu'à réaliser un logo pour l'impression des T-shirts du staff. **Mme Manzini** regarde cela avec Mme Thüler. Les chapeaux sont commandés par **Mme Gabriel**.

### ***- GT Local pic-nic***

**Mme Junod** remet aux membres du Conseil d'établissement un relevé des fréquentations du local pic-nic pendant la période d'essai de fin avril à fin mai, qui indique les horaires, le nombre de participants et la météo. L'expérience a bien fonctionné, mais la demande n'est pas très forte. Pour la prochaine année scolaire **Mme Junod** préconise d'instaurer des tables et chaises dans les couloirs. Malheureusement, pour des questions de sécurité d'évacuation, cette suggestion ne peut pas être retenue. En effet les corridors doivent rester vides. **Mme Junod** demande quelle sera la position de la direction pour la surveillance. Pour l'expérience des enseignants ont accepté de surveiller bénévolement. **M. Renggli** indique qu'il n'a pas encore eu de retour du civiliste mis à disposition. **M. Lugon** informe qu'aucune rétribution n'est possible par le biais des périodes d'établissement. Il tentera de tenir compte d'éviter l'utilisation de la salle JPR pour l'année prochaine. **Mme Manzini** précise qu'il faudra attendre 2019, fin de la construction du collège Croset-Parc pour avoir à nouveau des salles disponibles. **M. Renggli** propose une nouvelle rencontre du groupe de travail pour discuter à nouveau de l'organisation pour la suite.

**Mme Manzini** remercie sincèrement les enseignants bénévoles qui ont fonctionné pour le bien de l'expérience.

- **Projet LIFT**

Actuellement 3 élèves ont été intégrés au projet mais n'occupent aucun poste pour le moment.

## **6. Divers – Propositions individuelles**

**M. Ledin** se réfère à sa lecture du rapport annuel 2016. Il s'interroge sur le non accès à la bibliothèque pendant les périodes de récréations. **M. Lugon** indique que beaucoup d'autres moments sont à disposition selon l'horaire des élèves. Il estime que la récréation n'est pas faite pour se rendre en pause à la bibliothèque, à part éventuellement pour rendre un livre emprunté. Il ajoute également que des animations sont prévues pour les élèves du primaire. **Mme Junod** précise que des changements d'horaires sont intervenus suite à une réorganisation avec l'arrivée d'une nouvelle bibliothécaire.

**M. Ledin** relève que le voyage d'étude organisé pour la classe 11VG/1 de M. André se rapproche plus d'une course d'école que d'un voyage d'études. **M. Lugon** précise que l'organisation d'un voyage d'études implique un investissement de la part des élèves. Cela n'a pas été le cas pour cette classe. **Mme Costa Rubin** ajoute que l'organisation d'un voyage d'étude n'est pas une obligation.

**Mme Schlegel Rey** souhaite connaître quelles sont les faiblesses annoncées dans la LEO. **M. Lugon** relève que les anciens maîtres se plaignent de ne plus avoir suffisamment de périodes avec leurs élèves, cependant des améliorations sont en cours de réflexion et des changements sont annoncés.

**M. Renggli** souhaite savoir si les dates des séances de parents sont déjà annoncées. **M. Lugon** répond que pour l'instant elles ne sont pas encore fixées. Elles seront communiquées dès que possible mais pas avant la prochaine rentrée scolaire

Séance levée à 21h50

La secrétaire :

*S. Menétrey*

S. Menétrey